

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Aux Municipalités des
62 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay

V/Réf :

N/Réf. : DVZ/dbl

Morges, le 7 novembre 2016

Mesdames et Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Nous avons l'avantage de convoquer le représentant de votre Commune à la séance extraordinaire du Conseil intercommunal ARASMAC qui aura lieu le :

jeudi 1^{er} décembre 2016 à 19h00

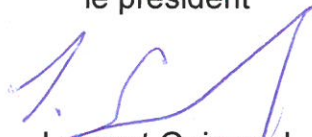
**à la Salle de l'Esplanade
1170 Aubonne**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Liste des présences.
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016 (cf. document annexé).
4. Préavis N° 06/2016 « Fonctionnement du Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de Morges Aubonne (AJEMA) – Délégation de compétence au CODIR pour la législature 2016 - 2021 » (cf. document annexé).
5. Préavis N° 07/2016 « Besoins en locaux ARASMAC – demande d'un crédit d'étude de CHF 25'000.- » (cf. document annexé).
6. Communications du Comité de direction ARASMAC.
7. Divers et prochaine séance : 15 juin 2017 (lieu à déterminer). Attention au changement de date.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

au nom du Conseil intercommunal ARASMAC
le président



Laurent Guignard

la secrétaire



Dominique Bickel

CC aux institutions et personnalités concernées à titre d'information

Annexes : mentionnées